

Commission des Sports, de la Fonction publique et de  
la Simplification administrative, des Médias et de la  
tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2024–2025

18 FÉVRIER 2025

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 18 FÉVRIER 2025 (MATIN)

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1 Questions orales à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias (article 82 du règlement)</b>	<b>3</b>
1.1 Question de Mme Armelle Gysen, intitulée «Marché publicitaire».....	3
1.2 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Appel à projets pour des outils et ressources visant à éduquer aux intelligences artificielles (IA)».....	4
1.3 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Ingérences numériques étrangères – cas de l'élection en Roumanie et risques pour la Fédération Wallonie-Bruxelles».....	6
1.4 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Sommet sur l'intelligence artificielle (IA) à Paris – quel rôle et quelles implications pour la Fédération Wallonie-Bruxelles?».....	8
1.5 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Label “A-Sport”».....	9
1.6 Question de M. Arnaud Dewez, intitulée «Violences sur les terrains et autour de ceux-ci».....	10
1.7 Question de M. Arnaud Dewez, intitulée «Implication de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans l'organisation de l'European Open de Tennis à Bruxelles».....	12
1.8 Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Inclusion des athlètes en situation de handicap mental» .....	13
1.9 Question de M. Arnaud Dewez, intitulée «Reconnaissance du Padel en Fédération Wallonie-Bruxelles» .....	14
1.10 Question de M. Olivier de Wasseige, intitulée «Annonce des fédérations reconnues» .....	14
1.11 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Plan de lutte contre le dopage en Fédération Wallonie-Bruxelles» .....	16
1.12 Question de M. Christophe Bastin, intitulée «Création d'une fédération unique en handisport» .....	18
1.13 Question de M. Olivier de Wasseige, intitulée «Audit externe de l'ADEPS» .....	19
<b>2 Ordre des travaux</b>	<b>20</b>

**Présidence de M. Christophe Bastin, président.**

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10h00.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

## **I Questions orales à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias (article 82 du règlement)**

### **1.1 Question de Mme Armelle Gysen, intitulée «Marché publicitaire»**

**Mme Armelle Gysen (Les Engagés).** – Madame la Ministre, le marché publicitaire belge évolue à deux vitesses sur les différents supports médiatiques. D'un côté, le numérique explose avec une croissance de 10 % prévue en 2025. De l'autre, les médias traditionnels – télé, radio, presse, etc. – peinent à garder la tête hors de l'eau avec une croissance qui flirte péniblement avec 1 %. C'est en tout cas ce que révèle la récente analyse du *World Advertising Research Center* (WARC).

Ce sont les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) et autres plateformes comme TikTok qui raflent la mise. En 2024, 26 % des investissements publicitaires belges finissaient déjà dans leurs poches et cette partie pourrait grimper à 28 % en 2025. Bref, plus la publicité se digitalise, plus nos médias belges s'appauvrissent.

Or, dans notre Déclaration de politique communautaire (DPC), nous avons pris des engagements forts pour renforcer le secteur publicitaire en Fédération Wallonie-Bruxelles et éviter que nos médias deviennent des spectateurs impuissants de leur propre affaiblissement. Plusieurs pistes ont été envisagées: ouvrir le capital de la Régie Média Belge (RMB) pour muscler le marché publicitaire francophone, réviser le décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos (nouveau décret «SMA») pour assouplir certaines règles et permettre aux médias privés de mieux monétiser leurs audiences, anticiper les mutations technologiques et ne pas rester figés dans un cadre réglementaire conçu pour un monde qui a bien changé.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette étude? Êtes-vous en accord avec les chiffres qui en ressortent? Quel est l'état des avancées annoncées dans la DPC? Quelle est votre vision pour redonner à nos médias belges francophones un véritable pouvoir d'attraction publicitaire? Seriez-vous favorable à ouvrir la porte aux publireportages et aux spots isolés comme leviers pour dynamiser les revenus publicitaires des médias traditionnels?

En effet, si on veut éviter que notre marché publicitaire ne devienne un simple buffet à volonté pour les GAFAM, il va falloir mettre quelques barrières ou

quelques balises ou, du moins, donner à nos médias les moyens de mieux se défendre.

**Mme Jacqueline Galant**, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, la publicité dans les médias francophones constitue effectivement une question centrale de l'actuelle législature. Différents chiffres circulent actuellement. En 2024, internet a représenté, en Belgique, 40 % de la totalité des investissements nets dans les différents médias. Par ailleurs, 65 % des investissements réalisés dans le numérique relèvent directement des GAFAM.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit notamment une harmonisation des règles avec la directive (UE) 2018/1808 du Parlement européen et du Conseil du 14 novembre 2018 modifiant la directive 2010/13/UE visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la fourniture de services de médias audiovisuels, compte tenu de l'évolution des réalités du marché (directive «SMA»), le décret flamand et le décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos (décret «SMA»).

Malgré une marge de manœuvre plutôt réduite au vu des règles européennes, je souhaite malgré tout entreprendre cette réforme dès que possible afin d'avoir une cohérence sur le marché de la publicité. À cet effet, mon cabinet a récemment rencontré le Conseil de la publicité. Une nouvelle rencontre est également prévue cette semaine en ma présence afin d'aborder la publicité au sein des médias francophones, qu'ils soient publics ou privés.

Concernant les publiportages, ils ne sont pas spécifiquement définis dans le décret «SMA». Il s'agit bien d'une communication commerciale qui doit respecter les règles en vigueur concernant le type de communication.

**Mme Armelle Gysen (Les Engagés)**. – Madame la Ministre, je suis heureuse d'entendre que vous avancez dans l'harmonisation des règles. Vous allez à nouveau rencontrer le Conseil de la publicité pour étudier cet écosystème dans son ensemble. Il est nécessaire d'intervenir pour éviter que s'accroisse le déséquilibre, déjà critique, et que nos acteurs locaux deviennent des figurants. La pratique des publiportages soulève des questions quant à l'éthique et à l'indépendance éditoriale. Une analyse approfondie permettra de garantir le maintien de l'écosystème actuel.

### ***1.2 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Appel à projets pour des outils et ressources visant à éduquer aux intelligences artificielles (IA)»***

**Mme Sabine Roberty (PS)**. – L'intelligence artificielle occupe une place grandissante dans nos sociétés, transformant nos façons de nous informer, de communiquer et d'apprendre. Dans ce contexte, l'éducation aux médias est un enjeu

crucial permettant à chacun de mieux comprendre les opportunités et les défis soulevés par ces technologies.

Ainsi, la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé un appel à projets spécifiquement axé sur la thématique des intelligences artificielles et destiné à un public adulte. Cet appel à projets met en avant trois priorités: l'innovation sur cette thématique, l'accessibilité pour un public exclusivement adulte, ainsi que la production d'outils, de ressources ou de méthodes transférables et diffusables auprès d'autres acteurs.

Sur le site du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM), on peut lire que les inscriptions pour l'appel à projets se sont terminées le 28 juin dernier.

Madame la Ministre, quels sont les résultats de cet appel à projets 2024-2025? Le CSEM a-t-il reçu de nombreuses candidatures? Combien de projets ont été sélectionnés? Quels sont-ils et quels sont leurs principaux axes et objectifs?

Comment le budget total de 145 000 euros est-il réparti entre les différents projets financés? Couvrent-ils l'entièreté du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Les projets sélectionnés sont-ils déjà en cours de réalisation? Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles accompagne-t-elle les porteurs de projets durant leur mise en œuvre? Un suivi ou un accompagnement post-projet est-il prévu pour soutenir la diffusion des outils ou des ressources produites auprès d'un public plus large?

**Mme Jacqueline Galant**, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – L'appel à projets 2024-2025 a donné des résultats globalement positifs, la qualité des candidatures ayant été jugée encourageante par le jury. Onze projets sur 26, couvrant l'entièreté du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ont été sélectionnés. Une majorité de ces projets visent à sensibiliser, informer et encourager une réflexion éthique sur l'intelligence artificielle à travers des formats variés et interactifs tels que des sites web, des plateformes numériques ou encore des jeux de société. Cet appel a également permis d'identifier de nouveaux acteurs jusqu'alors peu connus du CSEM.

Au vu de la qualité et de la quantité des projets remis et de la disponibilité du budget, le budget total de subventionnement a été porté à 311 975 euros. Le budget par projet varie entre 12 000 et 50 000 euros.

Les projets sélectionnés sont en cours de réalisation et seront finalisés pour le 10 novembre 2025. Dans ce cadre, le CSEM assurera un accompagnement tout au long de leur mise en œuvre. Par ailleurs, le CSEM a dédié un espace spécifique sur son site internet permettant aux porteurs de projet sélectionnés de partager avec les autres acteurs une fiche détaillant le déroulement du projet ainsi que les ressources produites, facilitant ainsi leur diffusion et leur réutilisation.

En outre, le CSEM organise chaque année des rencontres de professionnels, un événement dédié aux acteurs impliqués dans des projets d'éducation aux médias visant à favoriser les échanges, le partage d'expérience et le débat autour des enjeux du secteur.

**Mme Sabine Roberty (PS).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour l'ensemble de vos réponses. En effet, je me suis rendue sur le site internet du CSEM afin de voir les différents appels à projets sélectionnés et je ne peux que saluer l'engouement et la qualité autour de ces derniers. Je ne manquerai pas de les suivre avec la plus grande attention, car certains se trouvent à proximité de mon domicile. Il s'agit d'une très belle journée pour un très bel appel à projets, qui, on l'espère, permettra aux adultes de se familiariser encore mieux avec l'intelligence artificielle.

### ***1.3 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Ingérences numériques étrangères – cas de l'élection en Roumanie et risques pour la Fédération Wallonie-Bruxelles»***

**Mme Sabine Roberty (PS).** – L'annulation du premier tour de l'élection présidentielle roumaine de 2024 en raison de soupçons d'ingérence étrangère illustre la menace croissante que représentent les manipulations de l'information sur les réseaux sociaux pour les processus démocratiques. Un récent rapport publié par VIGINUM, le service français de vigilance et de protection contre les ingérences numériques étrangères, détaille comment des acteurs malveillants ont exploité des plateformes telles que TikTok pour influencer artificiellement le débat public.

Les techniques employées incluent la manipulation des algorithmes de recommandation pour promouvoir du contenu politique, l'utilisation coordonnée de comptes publiant massivement des commentaires en faveur du candidat pro-russe afin d'amplifier sa visibilité et l'instrumentalisation d'influenceurs, souvent à leur insu.

Ce rapport souligne également les difficultés des plateformes à détecter ces manipulations, et ce, malgré les obligations du *Digital Services Act* (DSA).

Alors que la confiance dans les institutions démocratiques est un enjeu majeur, il est essentiel d'anticiper ces menaces et de garantir un débat public libre de toute stratégie de manipulation.

Madame la Ministre, les risques de transposition de telles pratiques en Fédération Wallonie-Bruxelles semblent bien réels. Une analyse spécifique des risques d'ingérence numérique en Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle été effectuée? Si oui, quelles en sont les conclusions? Les modes opératoires identifiés en Roumanie pourraient-ils être utilisés chez nous?

Quels sont les moyens mis en œuvre pour surveiller les campagnes de désinformation et de manipulation numérique ciblant la Belgique francophone? La

Fédération Wallonie-Bruxelles coopère-t-elle avec des organismes tels que VIGINUM ou des agences européennes spécialisées?

Quelle est l'implication de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans l'application du DSA? Quelles sont les actions entreprises pour s'assurer que des plateformes telles que TikTok respectent bien leurs obligations en matière de lutte contre la manipulation de l'information?

Il y a quelques semaines, je vous ai interrogée sur le rôle des influenceurs dans la lutte contre la désinformation. Au regard de l'annulation de l'élection roumaine, événement inédit au sein de l'Union européenne, des mesures spécifiques sont-elles envisagées pour sensibiliser les influenceurs aux risques d'instrumentalisation dont ils pourraient faire l'objet? Sont-ils conscients que des acteurs étrangers malveillants se dissimulent parfois derrière des structures intermédiaires, telles que les agences qui les emploient?

**Mme Jacqueline Galant**, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, je tiens tout d'abord à vous rappeler que la lutte contre les risques d'ingérence étrangère dans les processus électoraux ne fait pas partie des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En Belgique, il revient au gouvernement fédéral de travailler en étroite collaboration avec d'autres autorités, européennes et internationales, pour lutter contre ces risques. Le système européen d'alerte rapide est notamment utilisé à cet effet.

Par ailleurs, rappelons que l'objectif principal du DSA est de lutter contre la propagation de contenus illégaux sur les plateformes en ligne, en identifiant notamment tout effet négatif réel ou prévisible sur le discours civique, les processus électoraux et la sécurité publique. Dans ce cadre, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), en tant qu'autorité chargée de l'application du DSA en Fédération Wallonie-Bruxelles, a effectivement la capacité de vérifier que les plateformes mettent correctement en œuvre les mesures nécessaires afin de pallier les risques systémiques identifiés.

Enfin, plusieurs campagnes de sensibilisation des influenceurs sont organisées en Fédération Wallonie-Bruxelles, tant par le CSA que par le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM). Elles s'ajoutent aux initiatives prises par l'Union européenne en la matière.

**Mme Sabine Roberty (PS)**. – Madame la Ministre, je savais que vous alliez me rappeler que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'était pas compétente en la matière, ce dont je suis parfaitement consciente. Nous sommes d'accord que ce problème concerne avant tout l'État fédéral, bien que l'organisation des élections soit également une compétence régionale.

C'est la raison pour laquelle j'ai eu des difficultés à trouver le bon angle d'attaque pour vous interroger. J'ai choisi d'adopter le prisme de l'éducation aux médias et

d'évoquer le rôle joué par les influenceurs. Je voulais ainsi démontrer combien les influenceurs peuvent se laisser manipuler.

Je ne suis pas la seule à le dire. Un rapport gouvernemental français parle de manipulation aisément reproductible. La Commission européenne a annoncé l'ouverture d'une enquête contre TikTok. Cette plateforme est soupçonnée d'avoir manqué à toutes ses obligations. Le ministre délégué aux Affaires européennes estime qu'il faut agir vite et prendre au sérieux ce type de menace hybride. Pourtant, les procédures traînent souvent en longueur.

Il s'agit aussi d'un enjeu d'éducation aux médias, ce qui relève des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je sais, Madame la Ministre, que ce sujet vous intéresse beaucoup. J'attends dès lors que la stratégie que vous allez élaborer porte ses fruits.

#### ***1.4 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Sommet sur l'intelligence artificielle (IA) à Paris – quel rôle et quelles implications pour la Fédération Wallonie-Bruxelles?»***

**Mme Sabine Roberty (PS).** – Les 10 et 11 février dernier, Paris a accueilli le troisième Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle, un événement international majeur réunissant des chefs d'État, des dirigeants d'organisations internationales, des entreprises, des chercheurs, des artistes et des membres de la société civile. L'objectif affiché: renforcer l'action internationale en faveur d'une intelligence artificielle (IA) plus durable et inclusive au service de l'intérêt général. À cette occasion, 61 pays ont signé une déclaration pour une IA ouverte, inclusive et éthique appelant à une gouvernance internationale plus coordonnée et à une vigilance accrue sur son impact environnemental. Cet événement a également permis à la France et à l'Union européenne d'affirmer leur position dans un secteur aujourd'hui largement dominé par la Chine et les États-Unis.

Madame la Ministre, la Belgique a-t-elle signé cette déclaration? Qui représentait notre pays lors de ce sommet? Quel est le contenu de ce texte? Il est crucial de connaître les engagements pris, en particulier ceux ayant des impacts pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette dernière peut-elle jouer un rôle actif dans cette initiative internationale? Si oui, sous quelle forme? Comment envisagez-vous d'intégrer les recommandations issues de ce sommet dans les politiques de notre Fédération, eu égard notamment à nos compétences dans le domaine des médias? Comment cette déclaration internationale, bien que non contraignante, s'articule-t-elle avec l'*Artificial Intelligence Act (AI Act)*, ce cadre juridique appliqué strictement dans l'Union européenne?

**Mme Jacqueline Galant,** ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – La politique relative à l'IA ne fait pas partie de mes compétences. La mise en œuvre de l'*AI Act* est un dossier qui relève du pouvoir fédéral. Je confirme toutefois que la Belgique était bien représentée

lors du récent Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle organisé à Paris. Selon mes informations, notre pays a d'ailleurs signé la Déclaration sur une intelligence artificielle durable et inclusive pour la population et la planète.

À ce jour, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas été officiellement informée du contenu précis de cette Déclaration et des discussions qui ont lieu. Le texte est néanmoins disponible sur le site internet de l'Élysée. Selon les premiers éléments dont j'ai pris connaissance, la Déclaration est avant tout un texte générique qui est cosigné par soixante États et qui liste une série de priorités en prenant en considération les initiatives multilatérales déjà existantes à l'échelle mondiale.

À l'heure actuelle, il est prématuré d'identifier un rôle particulier pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'IA est effectivement susceptible d'avoir une incidence sur tous les domaines de la société. Dès lors, tous les pouvoirs publics sont concernés dans leurs compétences respectives.

**Mme Sabine Roberty (PS).** – Je suis bien consciente que nous n'avons pas de lien direct avec cette compétence. Toutefois, il est important de noter que puisque la Belgique a signé cette déclaration internationale, il va y avoir des retombées sur la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je tenterai de trouver ce texte sur le site de l'Élysée pour prendre connaissance de la liste des priorités définies.

Lors de ce Sommet, l'Europe a affirmé que nous manquons d'ordinateurs surpuissants: nous ne disposons en effet que de 4 % de ces machines susceptibles de travailler sur une quantité phénoménale de données. Cela constitue un premier frein. Ensuite, l'Europe ne supporte que 5 % des investissements financiers réalisés dans le domaine de l'IA. En comparaison avec la Chine et les États-Unis, l'Europe a donc un retard dans le domaine numérique de plus de 1 500 milliards d'euros. Le champ d'action est énorme et je doute que l'on arrive à rivaliser avec nos concurrents. Enfin, cet *AI Act* est considéré par les pays étrangers comme un frein à l'évolution de l'IA sur notre territoire.

J'espère vraiment que le texte que nous avons signé montrera à quel point il est important, dans le domaine de l'IA, d'être protégés et de protéger nos citoyens.

### ***1.5 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Label "A-Sport"»***

**M. Olivier Maroy (MR).** – Du sport amateur pour les amateurs de sport: voilà comment se définit le label «A-Sport» né d'une collaboration entre les douze médias de proximité. Le but? Le partage de contenus sportifs pour valoriser davantage les catégories de sports amateurs grâce à une diffusion simultanée sur toutes les télévisions locales. Le sport amateur fait partie de l'ADN des médias de proximité. En effet, il se pratique un peu partout. Toutefois, avant la création de ce label, la diffusion des activités sportives restait limitée à la zone où elles se déroulaient. Aujourd'hui, cette diffusion est accessible partout, tant en télévision que sur les réseaux sociaux. L'objectif est également de véhiculer des valeurs comme

le fair-play, de mettre en avant les jeunes espoirs, de promouvoir le handisport ou de créer des vocations en diffusant des sports peu diffusés à la télévision; en bref, toutes les facettes du sport *made in* Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la Ministre, comment ce label est-il né? Qui en a pris l'initiative? Comment s'organise concrètement le partage de contenu entre les douze médias de proximité? Le recours au label «A-Sport» engendre-t-il des dépenses supplémentaires pour les télévisions locales? Le label a été lancé fin 2024. Une campagne de communication a-t-elle été réalisée pour le faire connaître? Je vous avoue qu'avant la visite que nous avons faite, grâce à vous, aux médias de proximité, en particulier, dans les deux studios de télévision actifs dans le Brabant wallon, j'ignorais l'existence de ce label. Il s'agit évidemment d'une excellente initiative. Au-delà d'un partage de contenus entre médias de proximité, «A-Sport» est aussi le fruit d'un partenariat avec l'ADEPS et les fédérations sportives. Comment cela s'articule-t-il? Comment les fédérations sportives ont-elles accueilli le label «A-Sport»? Quel rôle l'ADEPS a-t-elle joué dans ce partenariat?

**Mme Jacqueline Galant**, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Cette initiative est effectivement une bonne nouvelle. Ce label va assurément dans la bonne direction, celle d'une synergie renforcée entre les différents médias de proximité. Dans le cas présent, il s'agit avant tout d'une volonté commune des douze télévisions locales de mutualiser leurs contenus sportifs, qu'il s'agisse d'événements en direct ou de capsules transmises quotidiennement sur les réseaux sociaux.

Ce nouveau label est identifiable grâce au logo «A-Sport», affiché à l'antenne lors de la diffusion de programmes sportifs sur les médias de proximité. Un spot publicitaire a également été diffusé sur l'ensemble des télévisions locales. Pour le sport amateur, notamment pour les fédérations et les associations sportives à la recherche de médiatisation et de visibilité, il s'agit d'une opération intéressante.

### ***1.6 Question de M. Arnaud Dewez, intitulée «Violences sur les terrains et autour de ceux-ci»***

**M. Arnaud Dewez (MR)**. – Récemment, la ville de Visé a demandé à l'Association des clubs francophones de football (ACFF) que l'équipe première de quatrième division provinciale de Cheratte soit déclarée forfait pour le reste de la saison, en raison d'actes répétés de violence sur le terrain et en dehors de celui-ci. Je salue le courage du collègue visétois. Ce cas illustre une problématique plus large: la persistance de comportements violents dans le sport amateur.

Madame la Ministre, la Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit de lutter contre les violences dans le milieu sportif. Par ailleurs, comme vous l'avez rappelé lors de la réunion de la commission des Sports du 8 octobre dernier, le nouveau cadre de labellisation «impose à chaque fédération de prévoir des dispositifs éthiques» et «précise également les éléments pouvant conduire à la

suspension ou au retrait d'un label, ce qui constitue un premier signal conséquent pour les clubs et leurs membres».

Dans ce contexte, quelles actions concrètes seront-elles menées pour renforcer la prévention et la sanction des violences dans le sport? Les fédérations sportives ne devraient-elles pas être plus sévères dans cette situation, d'autant plus avec des équipes pour lesquelles des faits de violences sont presque devenus habituels? Comment comptez-vous garantir que les fédérations appliquent réellement les nouvelles obligations qui leur incombent? Il est crucial d'assurer l'application stricte des engagements pris afin d'éviter que de tels incidents se reproduisent.

**Mme Jacqueline Galant**, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Les faits de violence sur les terrains de sport et autour de ceux-ci constituent malheureusement une réalité qui ne peut échapper à personne. Le sport est en effet le reflet d'une société où la violence est aujourd'hui omniprésente.

Concernant le football, l'ACFF a pris le problème à bras-le-corps ces dernières années. En 2023, elle a notamment lancé l'opération «*Mettons la violence hors-jeu!*», dans le cadre de laquelle des réunions de sensibilisation contre la violence ont été organisées dans une centaine de clubs. Durant la saison dernière, afin de marquer son rejet de la violence, l'ACFF a distribué des kits dans les clubs dans le cadre de l'opération «*Trait rouge*», financée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette opération a connu un beau succès. Elle sera d'ailleurs renouvelée et étendue cette année avec le soutien de l'Union royale belge des sociétés de football association (URBSFA) et de la *Pro League*, entre autres.

Ces actions de prévention sont évidemment des outils importants, mais il faut aussi sévir et punir les auteurs de troubles. Ces dernières années, les comités provinciaux de l'ACFF se sont d'ailleurs montrés plus sévères face aux cas de violence rencontrés sur le terrain. Il est en effet du ressort des fédérations de gérer ce fléau. Néanmoins, j'appelle ces dernières à appliquer les sanctions prononcées pour obtenir l'effet dissuasif recherché.

**M. Arnaud Dewez (MR)**. – Madame la Ministre, je vous remercie pour la fermeté dont vous faites preuve et pour votre engagement dans la lutte contre les violences dans le sport amateur, notamment le football. Si l'attribution de labels et la sensibilisation des clubs et de leurs membres au fair-play et à la non-violence sont d'excellentes initiatives, j'ai l'impression que ceux qui y adhèrent sont trop souvent les victimes consentantes, tandis que d'autres y restent totalement indifférents.

Malgré la bonne volonté de certains clubs, le véritable problème semble résider dans les comportements individuels. Il convient de durcir les sanctions contre les joueurs coupables de violences lorsqu'ils agissent délibérément, car certains n'ont tout simplement plus leur place sur le terrain. J'ai également le sentiment que

certains profitent du terrain pour commettre des actes qu'ils n'oseraient jamais poser dans la rue, par crainte d'être poursuivis pénalement. Outre des sanctions sportives plus sévères, il faudrait mieux accompagner les victimes dans leur démarche de dépôt de plainte pour coups et blessures volontaires.

**1.7 Question de M. Arnaud Dewez, intitulée «*Implication de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans l'organisation de l'European Open de Tennis à Bruxelles*»**

**M. Arnaud Dewez (MR).** – L'*European Open* de tennis, qui se tenait jusqu'à présent à Anvers, déménagera à Bruxelles pour son édition 2025 et les suivantes. Les différentes parties ont signé un contrat d'un an et affichent la volonté de prolonger la collaboration jusqu'en 2030.

Ce tournoi représente une opportunité importante pour le tennis francophone: d'une part, il devient plus accessible aux amateurs de tennis wallons et bruxellois et, d'autre part, il pourrait offrir aux jeunes talents belges et francophones une occasion précieuse de participer et de gagner en expérience sur le circuit professionnel, notamment grâce au mécanisme des *wild cards*. Dans le passé, l'*European Open* a donné l'opportunité à de nombreux jeunes Belges de connaître leur première expérience dans un tournoi ATP 250.

Madame la Ministre, comment accueillez-vous cette nouvelle? La Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle été associée aux discussions qui ont mené à cette relocalisation? Un soutien, financier ou autre, est-il prévu pour cet événement?

**Mme Jacqueline Galant**, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – L'organisation de ce tournoi sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles est une nouvelle positive, d'autant plus que ce changement résulte d'un travail lancé, durant la dernière législature, par mon prédécesseur le ministre-président Jeholet. Le sport de haut niveau, outre ses retombées pour l'économie et l'image de notre territoire, offre un espace d'expression à nos élites sportives qui, bien souvent, peuvent recevoir des invitations pour accéder aux compétitions. Le déplacement du tournoi à Bruxelles représente donc une opportunité unique pour nos athlètes de progresser sportivement devant leur public.

L'organisateur de l'événement a bien contacté mon cabinet, qui l'a informé de la procédure à suivre pour déposer une demande de subvention, préalable indispensable avant toute proposition concrète de soutien. Il lui est également possible de demander une subvention complémentaire auprès de ma collègue, la ministre Glattigny, qui peut accorder des subventions pour des événements faisant la promotion de la Région de Bruxelles-Capitale. Je n'ai aucun doute sur le fait que la Région bruxelloise sera également au rendez-vous dès que son gouvernement sera formé.

**M. Arnaud Dewez (MR).** – Madame la Ministre, je vous soutiens pleinement dans vos démarches de soutien au sport professionnel, qui donne la chance à des sportifs amateurs de se distinguer et de faire un premier pas dans le circuit professionnel. Je vous remercie de continuer dans cette dynamique.

**1.8 Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Inclusion des athlètes en situation de handicap mental»**

**M. Chris Massaki Mbaki (MR).** – Le sport, vecteur d’inclusion et d’épanouissement personnel, est de plus en plus pratiqué par des milliers d’athlètes atteints d’un handicap mental. Dans ce contexte, *Special Olympics Belgium* a lancé une campagne intitulée «1 % pour le 1 %». Cette campagne met en lumière la nécessité et l’importance du financement des infrastructures adaptées et de la reconnaissance du sport paralympique.

En dépit de certaines avancées, de nombreux défis restent à relever. En effet, le manque de moyens financiers et de structures accessibles et la faible visibilité médiatique persistent.

Le sport est un droit pour tous. Il est essentiel de continuer à lever les barrières qui freinent la participation des personnes souffrant d’un handicap mental au sport amateur et aux compétitions sportives.

Madame la Ministre, comment soutenez-vous *Special Olympics Belgium*? Plus globalement, quelles actions envisagez-vous de mener pour garantir des conditions d’entraînement et de compétition optimales aux athlètes souffrant d’un handicap mental? Comment renforcer la collaboration entre les fédérations sportives, les clubs et les écoles afin de favoriser l’intégration des personnes atteintes d’un handicap mental dès le plus jeune âge? Quelles initiatives développez-vous pour donner plus de visibilité à ces sportifs?

**Mme Jacqueline Galant**, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, l’événement annuel organisé par *Special Olympics Belgium* constitue, pour des milliers de sportifs, une magnifique occasion de vivre et de partager leur passion. Cette manifestation d’envergure regroupe près de 3 000 sportifs participant à une vingtaine de disciplines et mobilise pas moins de 1 800 bénévoles.

Les Régions accueillent cet événement à tour de rôle. En 2023, il a été organisé à Malines. Il s’est tenu à La Louvière l’an dernier. Cette année, Courtrai en sera la ville hôte. Le soutien apporté aux *Special Olympics* ne peut donc pas être structurel, puisque l’événement est organisé une fois sur deux en Région flamande, où la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut subventionner des initiatives.

Le handicap mental ne doit pas constituer un frein à la pratique sportive, qui est un élément essentiel au développement des individus, qu’ils soient en situation de handicap ou non. À cet égard, je suis convaincue que le rapprochement

souhaité des deux fédérations actuelles du handisport pourrait contribuer, d'une part, à nouer des collaborations ciblées avec les fédérations et associations sportives reconnues, et, d'autre part, au développement de disciplines spécifiques pour les personnes souffrant d'un handicap mental.

Je ne peux que me réjouir des initiatives déjà prises par certaines fédérations et associations sportives dans ce domaine, comme la création de l'ASBL Hockey Together par la Ligue francophone de hockey (LFH).

Une initiative pour favoriser la pratique sportive chez les jeunes, et plus particulièrement en milieu scolaire, sera prochainement proposée au gouvernement. Elle permettra de soutenir des projets handisportifs à l'école, comme lors de l'appel à projets de 2024 qui avait vu la Ligue handisport francophone (LHF) proposer une belle initiative au sein d'établissements scolaires.

**M. Chris Massaki Mbaki (MR).** – Madame la Ministre, il faut souligner l'importance de l'événement organisé par *Special Olympics Belgium*. Je remercie d'ailleurs les 1 800 bénévoles qui y contribuent.

Plusieurs sportifs de haut niveau ont accepté de se joindre à la campagne «1 % pour le 1 %», comme le champion du monde des rallyes Thierry Neuville, la basketteuse Emma Meesseman, le footballeur Toby Alderweireld et le hockeyeur Alexander Hendrickx, qui y participent activement.

Pour une entreprise, allouer 1 % de son budget au sponsoring n'est pas grand-chose, mais avec seulement 200 euros, un athlète peut pratiquer son sport pendant un an.

Lorsque j'entends parler des différentes initiatives lancées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, je suis rassuré. Je suis convaincu qu'il est possible d'avancer très rapidement sans débloquer de très gros moyens financiers.

### ***1.9 Question de M. Arnaud Dewez, intitulée «Reconnaissance du Padel en Fédération Wallonie-Bruxelles»***

### ***1.10 Question de M. Olivier de Wasseige, intitulée «Annonce des fédérations reconnues»***

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**M. Arnaud Dewez (MR).** – La Fédération Wallonie-Bruxelles a récemment renouvelé, pour une nouvelle période de huit ans, la reconnaissance de 61 fédérations et associations sportives francophones. Grâce à cette reconnaissance, les structures concernées vont continuer à bénéficier de subventions pour le développement de leurs activités. Ces décisions ont été prises sur la base d'une analyse menée par l'ADEPS et après réception d'un avis du Conseil supérieur des sports

(CSS). La période de reconnaissance s'étend du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2032.

Parmi les dossiers examinés, évoquons celui du padel qui suscite de vives tensions depuis plusieurs années. Deux fédérations avaient introduit une demande de reconnaissance officielle: Tennis Padel Wallonie-Bruxelles (TPWB) et l'Association francophone de padel (AFPadel). Après analyse et sur la base des recommandations de l'ADEPS et du CSS, vous avez fait le choix de reconnaître la TPWB pour intégrer la discipline «Padel».

Madame la Ministre, quels sont les critères précis qui ont guidé votre décision en faveur de la TPWB au détriment de l'AFPadel? Quelles étaient les différences majeures entre les dossiers des deux fédérations candidates?

**M. Olivier de Wasseige (Les Engagés).** – Madame la Ministre, quelques jours seulement après notre intervention en réunion de commission, une reconnaissance officielle a été octroyée, pour une durée de huit ans, à 61 fédérations sportives de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette reconnaissance a été établie après analyse d'un rapport de l'ADEPS et d'un avis du CSS. Il s'agit d'un moment important pour les acteurs du monde sportif. D'après vous, cette reconnaissance reflète «un acte de confiance envers celles et ceux qui œuvrent chaque jour pour faire rayonner les valeurs du sport: l'inclusion, la discipline et l'excellence.»

Dès lors, quelle enveloppe budgétaire globale est-elle allouée dans le cadre de ces reconnaissances? Comment a-t-elle ou va-t-elle évoluer? Certaines fédérations ont-elles déjà fait appel ou introduit un recours? Quelle est la suite du processus dans pareil cas de figure?

**Mme Jacqueline Galant,** ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Je vous confirme qu'à ce jour, 61 fédérations ont été reconnues au terme d'un processus de plusieurs mois. En fonction de leurs missions et des objectifs qu'elles poursuivent, ces fédérations sont classifiées en différentes catégories: 53 sont des fédérations sportives; 3 sont des fédérations sportives non compétitives; il y a une association sportive multidisciplinaire; une fédération sportive handisport; une association sportive handisport de loisir; une fédération sportive scolaire et une association sportive dans l'enseignement supérieur.

Un montant total de 10 339 000 euros pour les subventions forfaitaires de fonctionnement allouées aux fédérations et associations sportives reconnues est inscrit au budget 2025. Cette enveloppe fait l'objet d'une indexation annuelle depuis 2024. À ce jour, je n'ai pas encore reçu de demande officielle de recours. Cependant, cette possibilité existe pour les associations n'ayant pas obtenu de reconnaissance. Le suivi de ces dossiers sera assuré tel que prévu par le décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française.

En ce qui concerne le padel, le choix se justifie avant tout par un souhait d'être en accord avec le CSS qui, dans son avis du 16 octobre 2023, a décidé d'octroyer la reconnaissance à TPWB. En effet, tout en reconnaissant le travail effectué par chacune des fédérations, la décision se fonde sur la volonté de renforcer les mutualisations de disciplines similaires – que ce soit au niveau de la gestion de la fédération ou au niveau des clubs – par le développement de la discipline réalisé par TPWB et par l'appartenance de cette dernière aux instances nationales et internationales reconnues.

Je tiens aussi à préciser que les reconnaissances accordées au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ne ferment pas l'opportunité, pour d'autres associations, de déposer un dossier de reconnaissance dans les disciplines sportives non encore reconnues. Ces éventuelles nouvelles associations reconnues le seraient également jusqu'au 31 décembre 2032.

**M. Arnaud Dewez (MR).** – Madame la Ministre, c'est le joueur de padel amateur de AFPadel qui va répliquer! Blague à part, si je me mets à la place du pratiquant de padel, l'objectif est surtout de continuer à développer cette pratique sportive qui concerne de nombreux pratiquants.

En tant que sportif liégeois amateur de padel, je plaide pour que les associations compétentes collaborent. À terme, cela sera en effet plus facile pour l'ensemble des pratiquants. L'année dernière, dans le but de participer aux différents tournois qui m'intéressaient, j'ai dû m'affilier aux deux fédérations. Ce sport engendre déjà certains coûts; je trouve donc cela dommageable qu'un sportif ait à s'acquitter deux fois de la cotisation. C'est la raison pour laquelle nous plaidons avant tout pour une restauration du dialogue entre les fédérations dans l'intérêt du sportif, qu'il soit affilié à l'AFPadel ou à TPWB.

**M. Olivier de Wasseige (Les Engagés).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces éléments de réponse factuels. Je pense notamment à ce budget de 10 369 000 euros alloué pour l'année 2025 à cette fédération reconnue. Je rejoins mon collègue M. Dewez: afin de rationaliser le secteur du padel, il est nécessaire d'établir un dialogue entre les associations concernées. Pour rappel l'ancienne Association francophone de tennis (AFT) est reconnue aux niveaux national et international. Relevons aussi que de nombreux joueurs de tennis jouent également au padel et inversement. La logique du dialogue et du rapprochement permettra donc de réaliser des économies d'échelle.

### ***1.11 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Plan de lutte contre le dopage en Fédération Wallonie-Bruxelles»***

**M. Thierry Witsel (PS).** – Madame la Ministre, l'Organisation nationale antidopage (ONAD) a été créée en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2023. La lutte antidopage est essentielle pour garantir l'équité, la santé des sportifs et la crédibilité de nos compétitions. Elle vise à prévenir et détecter l'usage de substances

interdites qui faussent les performances et qui mettent en danger la santé des athlètes amateurs et professionnels.

En assurant des contrôles réguliers, notamment auprès des sportifs d'élite, l'ONAD contribue à maintenir l'intégrité du sport et à respecter les normes internationales définies par l'Agence mondiale antidopage (AMA). Toutefois, le manque de moyens limite la capacité d'action, notamment dans le sport amateur, ce qui soulève des défis pour l'avenir.

Au sortir des Jeux olympiques, ce sujet a été particulièrement d'actualité. Le budget prévu pour la lutte contre le dopage n'a pas diminué, mais l'ONAD explique que les frais ont bel et bien augmenté et qu'elle manque de moyens pour mener à bien ses missions et rester conforme aux normes de l'AMA. Si l'ONAD ne peut remplir son rôle, outre des sanctions financières, les sportifs risquent de ne plus pouvoir participer à des compétitions internationales, et notre territoire ne pourrait plus en accueillir.

Madame la Ministre, pouvez-vous dresser un premier bilan pour l'année olympique 2024 concernant les cas avérés de dopage? Quel est le budget annuel prévu pour la lutte antidopage? Quels sont vos objectifs en matière de lutte contre le dopage?

Sachant que le budget de l'ONAD reste inchangé alors que les coûts augmentent, envisagez-vous un accroissement des subventions pour garantir des contrôles suffisants dans le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Au-delà des contrôles, quelles mesures sont prévues pour renforcer la prévention et l'éducation des sportifs, dès le plus jeune âge, sur les risques du dopage?

Existe-t-il des projets de coopération avec les autres Régions et le gouvernement fédéral afin d'optimiser les moyens et garantir une lutte antidopage plus efficace en Belgique?

**Mme Jacqueline Galant**, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Comme déjà mentionné à plusieurs reprises, je rappelle que, conformément au Code et au décret du 14 juillet 2021 relatif à la lutte contre le dopage et à sa prévention, l'ONAD dispose d'une entière autonomie opérationnelle, notamment au niveau de sa communication. Néanmoins, dans le respect de cette autonomie, j'ai pris contact avec l'ONAD pour lui faire part de vos questions.

Pour les Jeux olympiques et paralympiques 2024, je vous informe qu'à l'instar des précédents jeux, l'ONAD a participé à un programme antidopage pré-jeux qui consiste à tester les athlètes un certain nombre de fois avant leur participation. Dans ce cadre, l'ONAD a effectué un peu moins d'une centaine de contrôles sur les athlètes faisant partie de son groupe cible. Aucun cas positif n'a été décelé à la suite de ces contrôles.

Le budget 2025 s'élève à 957 000 euros. Ce budget est resté constant ces dernières années. Il s'agit donc pour cette organisation de prioriser en se concentrant principalement sur ses obligations, comme les contrôles destinés aux sportifs d'élite faisant partie de son groupe cible. Cela a pour effet, j'en suis consciente, une réduction des contrôles dans le sport amateur.

Je rencontrerai demain la directrice de l'ONAD pour évoquer ces difficultés avec comme objectif à moyen terme de trouver des pistes de solution.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Madame la Ministre, les coûts ont augmenté. Et même s'ils reçoivent, chaque année, me semble-t-il, une enveloppe de 950 000 euros, une rencontre avec la directrice est sans doute nécessaire pour trouver des solutions et faire en sorte que le nombre de contrôles de dopage et de tests effectués chaque année ne diminue pas.

Je suis heureux d'entendre que personne n'a été testé positif lors des contrôles. Je resterai attentif à ce sujet et je vous réinterrogerai à la suite de votre rencontre avec la directrice de l'ONAD.

*(M. Massaki Mbaki, vice-président, prend la présidence)*

### ***1.12 Question de M. Christophe Bastin, intitulée «Création d'une fédération unique en handisport»***

**M. Christophe Bastin (Les Engagés).** – Madame la Ministre, durant les premiers mois de la législature, vous n'avez pas caché l'attention que vous accordez au développement du handisport en Fédération Wallonie-Bruxelles. Sa gestion demeure toutefois particulière, puisque deux fédérations distinctes cohabitent actuellement.

D'un côté, la Ligue handisport francophone (LHF) est la fédération sportive reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les personnes déficientes motrices, intellectuelles ou sensorielles. Son objectif est de permettre à tous de pratiquer un sport de loisir ou de haut niveau.

De l'autre, la Fédération multisports adaptés (FéMA) est la fédération sportive belge francophone de loisir pour les personnes porteuses d'une déficience. Elle a pour mission de permettre à ces personnes de pratiquer au moins un sport adapté à leurs potentialités. La FéMA propose des activités sportives à toute personne en situation de handicap ou malade, ainsi qu'aux personnes issues d'institutions et d'écoles spécialisées.

La feuille de route de la majorité vise à renforcer les synergies entre les différents secteurs, dans une logique d'efficience. La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit un renforcement du soutien au handisport, notamment au travers de la création d'une fédération unique. Ceci permettrait d'optimiser les ressources disponibles et les actions menées.

Notons qu'une première tentative de rapprochement entre les deux fédérations avait avorté durant la précédente législature.

Madame la Ministre, pourriez-vous faire le point sur la situation? Au cours des derniers mois, avez-vous eu l'occasion de rencontrer les acteurs intéressés? Le cas échéant, quelles sont les perspectives à court et à moyen terme? Des discussions sont-elles en cours? Un rapprochement entre les deux fédérations est-il envisageable?

**Mme Jacqueline Galant**, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, la création d'une fédération unique de handisport est effectivement une volonté affichée dans la DPC.

La volonté de rapprochement entre les deux fédérations de handisport n'est pas nouvelle. Bien que ces deux fédérations viennent d'être reconnues pour les huit années à venir, mon souhait reste de faire en sorte que, dans un futur plus ou moins proche, le handisport soit géré par une structure unique offrant les services et les supports nécessaires aux handisportifs, que ce soit au niveau amateur ou au plus haut niveau.

Cette question est importante pour tous les affiliés, qui se perdent dans la multiplication des structures. L'efficience passe aussi par un paysage handisportif plus clair et transparent.

Je reviendrai volontiers vers vous dès que des avancées significatives auront été réalisées. J'ai rencontré les deux fédérations en question et j'espère qu'elles vont recommencer à collaborer.

**M. Christophe Bastin (Les Engagés)**. – Madame la Ministre, j'espère que les différents interlocuteurs concernés se reparleront, et ce, afin d'assurer plus de transparence pour toutes les personnes qui pratiquent le handisport. Tout comme vous, j'attends des nouvelles et je vous réinterrogerai certainement à ce propos dans les prochaines semaines ou les prochains mois.

*(M. Christophe Bastin, président, reprend la présidence)*

### **1.13 Question de M. Olivier de Wasseige, intitulée «Audit externe de l'ADEPS»**

**M. Olivier de Wasseige (Les Engagés)**. – Le gouvernement n'a pas masqué ses ambitions relatives aux politiques sportives. D'emblée, la simplification du paysage sportif au profit d'une organisation plus efficiente a été érigée au rang de priorité pour la nouvelle majorité, l'idée étant de revoir la structure institutionnelle et administrative du sport francophone. À ces fins, Madame la Ministre, vous avez très tôt évoqué la réalisation d'un audit externe de fonctionnement de l'ADEPS dans le but d'offrir un service plus efficient à l'ensemble des usagers. Nous vous avons d'ailleurs déjà interrogée à ce sujet lors des débats budgétaires.

Ce dossier nous tient à cœur. Nous souhaitons donc profiter de cette commission pour vous questionner à nouveau sur ce thème et mettre à jour ce dossier important. Dès lors, pourriez-vous nous éclairer sur l'avancée de cet audit? Dans quel délai pensez-vous pouvoir l'amorcer? Êtes-vous déjà en contact avec des auditeurs externes? De quelle ampleur sera cet audit et de quelle manière sera-t-il réalisé? Pouvez-vous nous en rappeler les objectifs?

**Mme Jacqueline Galant**, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Ma volonté est d'offrir un service plus efficient à l'ensemble des usagers de l'ADEPS, comme le prévoit la Déclaration de politique communautaire (DPC). Le consortium chargé de l'audit a été sélectionné dans le cadre d'un accord-cadre, ce qui permettra d'accélérer le début de la mission. Celle-ci a d'ailleurs déjà commencé. L'objectif est d'obtenir des recommandations dans le courant du troisième trimestre 2025.

Cet audit, qui concernera l'entièreté de l'organisation de l'ADEPS, portera notamment sur les éléments suivants: les missions, processus et activités de l'ADEPS au regard des besoins et des attentes des usagers; l'utilisation des ressources budgétaires, humaines, matérielles et technologiques actuelles et leur efficacité par rapport aux objectifs à atteindre; la pertinence des structures et des modes de fonctionnement actuels dans un contexte de simplification administrative. Afin de responsabiliser l'administration, cette dernière devra, par la suite, se charger de mettre en œuvre les actions nécessaires pour répondre aux recommandations formulées et assurer une utilisation efficiente des moyens dont elle dispose pour effectuer ses missions.

**M. Olivier de Wasseige (Les Engagés)**. – Je me réjouis d'entendre qu'un consortium a été sélectionné pour l'audit et que sa mission sera de courte durée, les résultats étant attendus pour le troisième trimestre de l'année 2025. Cela me semble tout à fait cohérent. Je note également que cet audit englobera tout le spectre des activités de l'ADEPS, mais aussi, entre autres, les aspects budgétaires. Nous suivrons ce dossier et sommes impatients de voir les résultats de l'audit.

## **2 Ordre des travaux**

**M. le président**. – Les questions orales à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, de M. Guillaume Soupert, intitulée «Possibilité d'un accord-cadre entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et itsme pour l'enseignement», de Mme Özlem Özen, intitulées «Impact de l'évolution des paramètres macroéconomiques sur le budget de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)» et «Lutte contre la précarité menstruelle», de Mme Sabine Roberty, intitulée «Impact de l'évolution des paramètres macroéconomiques sur le budget des organismes administratifs publics (OAP) sous la responsabilité de la ministre», de Mme Amandine Pavet, intitulée «Diffusion des petits artistes et des labels indépendants sur les médias

publics», de M. Stéphane Hazée, intitulée «Coopérative Notre avenir», de M. Hervé Fiévet, intitulée «Difficultés d'organisation des courses cyclistes en Fédération Wallonie-Bruxelles», et de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «Situation de l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC)», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 10h55.*

VERSION PROVISOIRE